

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2020 à 20h45

Etaient présents :

Mme ALLAIN Jocelyne, M. BAILLARD Christophe, Mme BRIAULT Odile, Mme BRILLAND Elodie, M. CHEVAL Dominique, M. COSTILS Romain, M. COUENNE Michel, M. FOUSSE Jean-Luc, Mme GUESDON Claudine, M. HEUZE Gérard, Mme LEHOT Elodie, M. MALHERBE Stéphane, M. RENOUEL Aurélien

Procuration(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. MANIGUET Julien, M. ALLAIN Serge

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BAILLARD Christophe

Les anniversaires du Mois : Elodie LEHOT le 26/6, Jocelyne ALLAIN et Julien MANIGUET le 30/06

1- Approbation du compte-rendu du 9 juin 2020 :

Avis du Conseil municipal

2- Les Budgets communaux 2020 :

Le Budget du CCAS :

L'assemblée délibérante a voté les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020, comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 642.69€ soit 400€ au (012) et 242.69€ au (65)
- Recettes : 142.69€ (002) + 500€ (7474) versement du Budget commune

Le Budget communal :

Résultat de clôture 2019 :

Investissement : - 79 468.86€

Fonctionnement (résultat cumulé) : 233 742.44€

Résultat global : 154 273.58€

Commune : Budget primitif 2020

*Fonctionnement :

Dépenses : 423 619.46€ (*a minimiser pour permettre l'investissement*)

Recettes : 423 619.46€ (*dotations de l'Etat, Locations des salles, impôts fonciers*)

*Investissement :

Dépenses : 453 883.78€

Recettes : 453 883.78€

Budget communal: les taux d'imposition 2020 :

Suite à la délibération de principe sur la neutralité fiscale votée dans le cadre de la création de la Communauté d'agglomération Mt St Michel-Normandie, le 27 février 2017, les taux sont votés ainsi et restent inchangés pour l'année 2020 :

Taux d'imposition 2019 :

- 10.90 % pour la taxe d'habitation
- 13.89 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 25.17 % pour la taxe foncière sur le non bâti

Les emprunts communaux :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2015	346 584,98	48 067,66	11 814,05	0,00	(+) 0,00	59 881,71	298 517,32
2016	298 517,32	48 547,73	10 461,18	0,00	(+) 0,00	59 008,91	249 969,59
2017	249 969,59	46 196,73	8 612,64	0,00	(+) 0,00	54 809,37	203 772,86
2018	203 772,86	34 777,12	6 979,50	0,00	(+) 0,00	41 756,62	248 995,74
2019	248 995,74	38 709,49	6 871,50	0,00	(+) 0,00	45 580,99	270 286,25
2020	360 286,25	41 231,16	6 607,50	0,00	(+) 0,00	47 838,66	319 055,09
2021	319 055,09	43 896,90	5 622,65	0,00	(+) 0,00	49 519,55	275 158,19
2022	275 158,19	33 440,06	4 326,69	0,00	(+) 0,00	37 766,75	241 718,13
2023	241 718,13	30 069,59	3 403,10	0,00	(+) 0,00	33 472,69	211 648,54
2024	211 648,54	19 893,29	2 634,60	0,00	(+) 0,00	22 527,89	191 755,25
2025	191 755,25	16 619,75	2 369,45	0,00	(+) 0,00	18 989,20	175 135,50
2026	175 135,50	16 799,02	2 143,69	0,00	(+) 0,00	18 942,71	158 336,48
2027	158 336,48	16 981,09	1 915,12	0,00	(+) 0,00	18 896,21	141 355,39
2028	141 355,39	17 166,09	1 683,62	0,00	(+) 0,00	18 849,71	124 189,30
2029	124 189,30	17 353,97	1 449,25	0,00	(+) 0,00	18 803,22	106 835,33
2030	106 835,33	15 259,89	1 216,85	0,00	(+) 0,00	16 476,74	91 575,44
2031	91 575,44	13 108,15	1 042,11	0,00	(+) 0,00	14 150,26	78 467,29
2032	78 467,29	13 223,10	880,67	0,00	(+) 0,00	14 103,77	65 244,19
2033	65 244,19	13 339,70	717,55	0,00	(+) 0,00	14 057,25	51 904,49
2034	51 904,49	13 458,02	552,74	0,00	(+) 0,00	14 010,76	38 446,47
2035	38 446,47	13 578,05	386,22	0,00	(+) 0,00	13 964,27	24 868,42
2036	24 868,42	13 699,80	217,94	0,00	(+) 0,00	13 917,74	11 168,62
2037	11 168,62	8 668,62	78,70	0,00	(+) 0,00	8 747,32	2 500,00
2038	2 500,00	2 500,00	8,72	0,00	(-) 0,00	2 508,72	0,00
Sous-total		576 584,98	81 996,04	0,00		658 581,02	
Total		576 584,98	81 996,04	0,00		658 581,02	

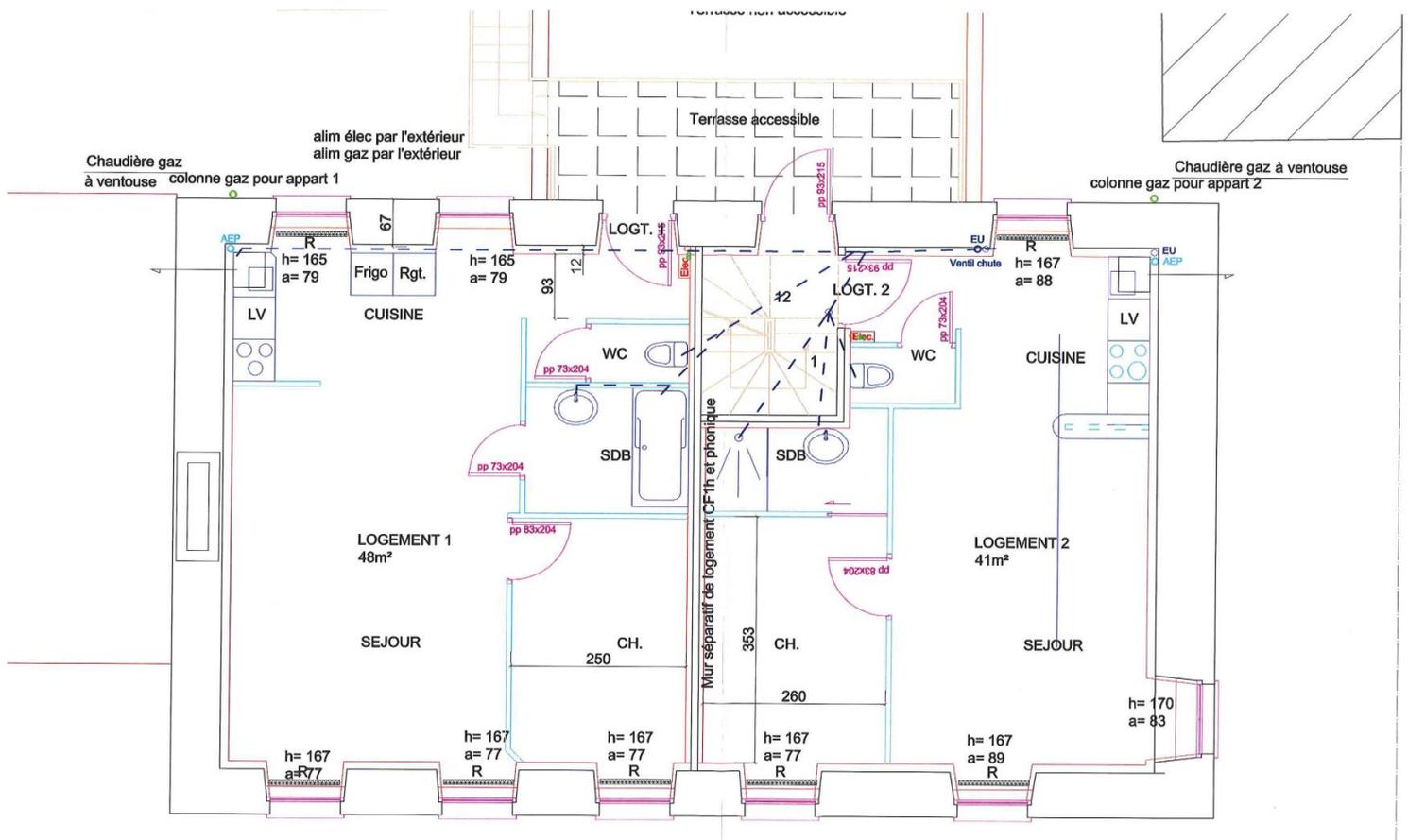
3- Projets d'investissements 2020 :

Projet Logement Mairie : 170 000€ (subvention : 86 000€ (DSIL + FIR))

Part Communale budget 2020 : **84 000€**

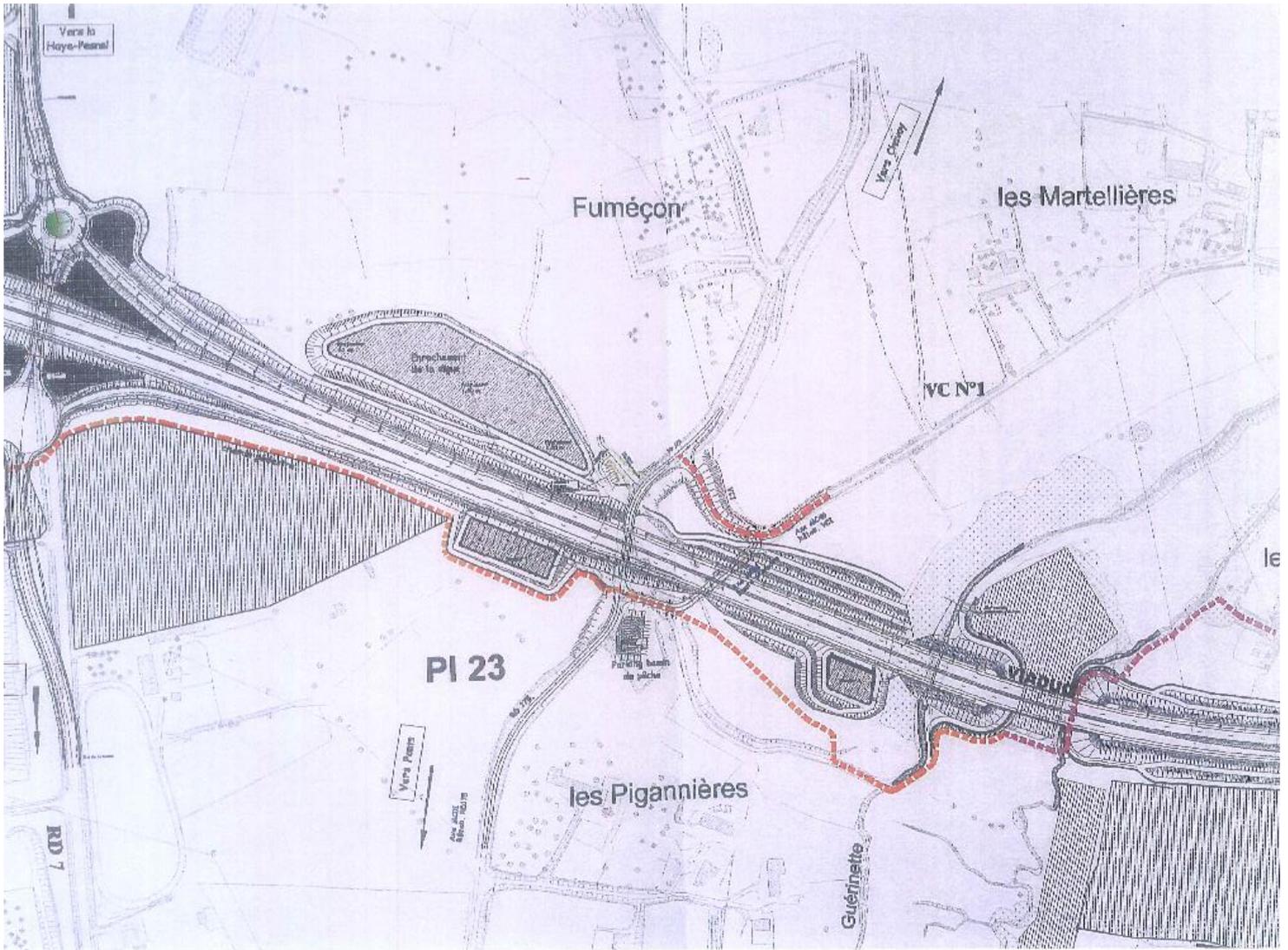
RECAPITULATIF MONTANT DES TRAVAUX
APPARTEMENTS MAIRIE DE PONTS
le 12 Mai 2020

N° PLI	LOT N°	Nom de l'entreprise	Oservations	Montant HT	Montant TTC
7	1	GILBERT FRERES	avec arriere linteaux et piquetage sans huissier ni BE	23 500,00	
8	2	MONSIEUR ALEXIS CHAPERON	sans dépose plancher grenier	8 504,06	
13	3	Patrick COSSE et CMC		23 085,32	
12	4	MASSELIN	avec option liaison	8 777,41	
1	5	MASSELIN		17 378,05	
13	6	SARL MARSAIS	avec correction erreur calcul	29 767,19	
6	7	SARL LENOBLE CARRELAGE		7 225,04	
2	8	R DECO Peinture		9 297,00	
		<i>Option</i>	<i>sous couche</i>	<i>1 071,60</i>	
			lazure escalier	520,00	
TOTAL HT				128 054,07	0,00
TOTAL TTC				153 664,88	



Projet sentier pédagogique : 29 000€ (subvention : 24 000€ (Agence de l'eau + FIR)

Part communale budget 2020 : 5 000€



LA GUÉRINETTE ET SA VALLÉE

L'égrette gausse
Ce bel oiseau blanc de la famille des héronnides plane des parts à parts à l'aise de son aire où il vole comme un héron.

Le moine pécheur
Invisible sur une branche au-dessus de l'eau, au moment du saut, il plonge tête en avant et attrape le poisson qui a fait un tour. Les pêcheurs ont d'ailleurs des berges pour mieux observer l'habitat de ce poisson.

La buse variable
C'est l'oiseau le plus commun au-dessus de l'eau. Il se pose sur les saules, les saules, les saules et sur les saules.

Le chabot
Il vit sur le fond, cache entre les rochers. Il aime les lieux où il y a des rochers.

La loche franche
Elle aime les lieux où il y a des rochers et elle aime les lieux où il y a des rochers.

L'anguille
Après 2 à 3 ans passée dans l'eau, elle revient à terre pour se reproduire.

La truite
Elle aime les lieux où il y a des rochers et elle aime les lieux où il y a des rochers.

UNE RIVIÈRE PLEINE DE VIE
La Guérinette abrite plusieurs espèces de poissons, dont la truite fario, le vairon, la loche franche, l'anguille, le chabot, la lamproie de Rhénan, le saumon atlantique et des cyprinides, dont l'écrevisse américaine (espèce invasive).
Le type et la diversité des poissons présents dans la rivière montre son bon état écologique, notamment sa bonne oxygénation.
La végétation de la Guérinette sert d'abri et de nourriture à de nombreux insectes et à de nombreux oiseaux. Elle sert aussi de filtre à l'eau et de filtre à l'air.

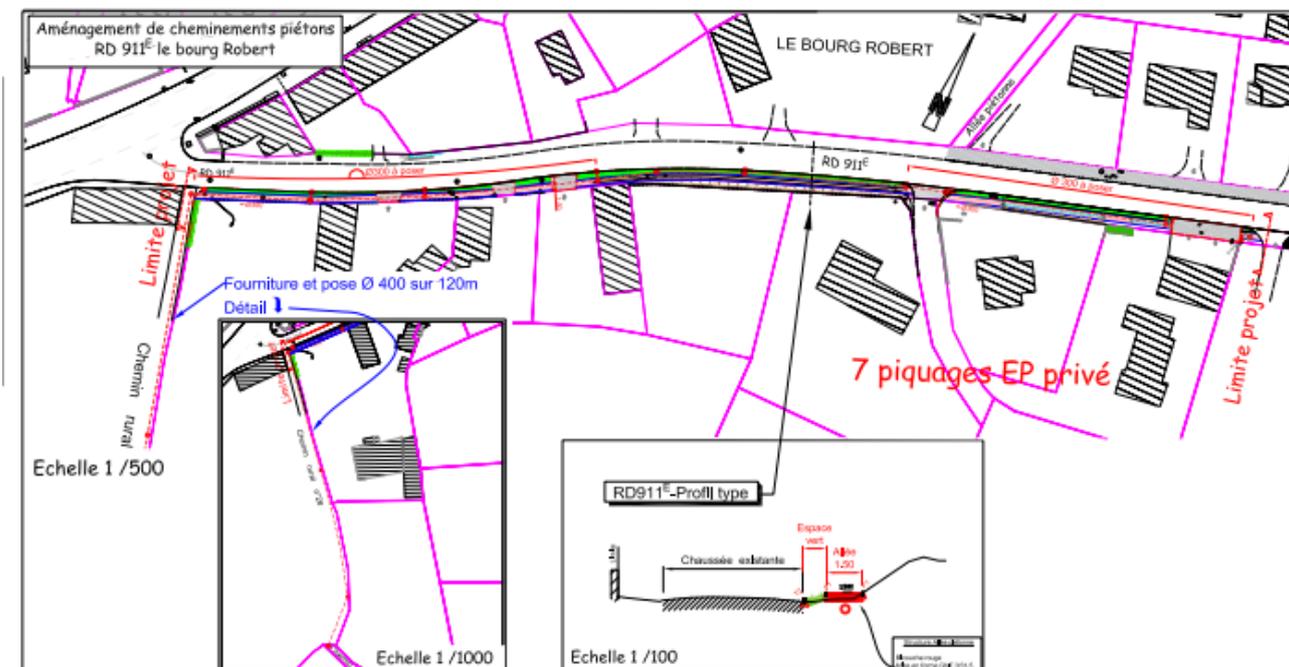
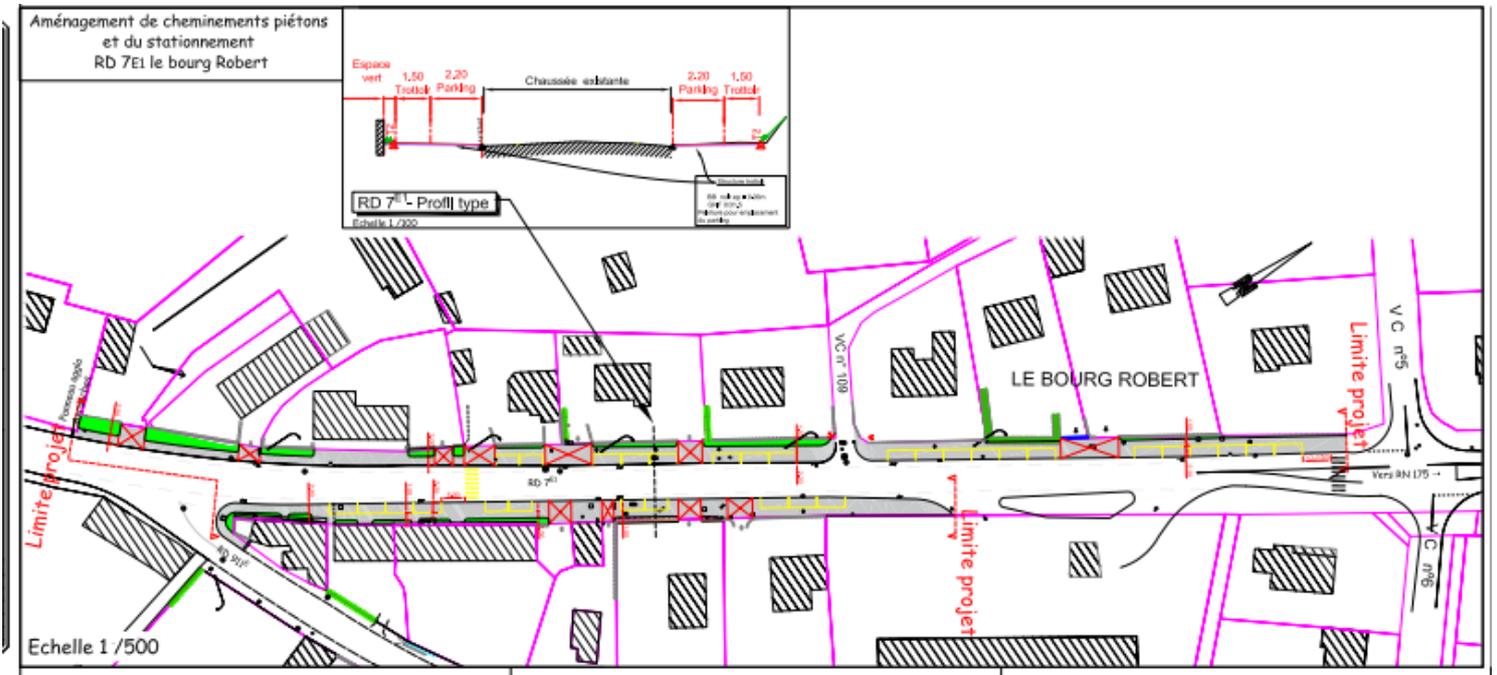
UN RÔLE ÉCOLOGIQUE IMPORTANT
La vallée de la Guérinette, avec ses prairies, régule le niveau d'eau en agissant comme une éponge. Elle absorbe les crues, stockant et stockant l'eau, puis les restitue progressivement pour recharger les nappes.
Elle joue aussi un rôle de filtre qui retient et transforme les polluants d'origine domestique ou agricole (phosphates, nitrates...).

LA GUÉRINETTE : UNE RIVIÈRE CONFRONTÉE À DEUX ENSEMBLES GÉOLOGIQUES
La Guérinette, apparue à une période géologique assez récente (environ 1 million d'années) circule à travers deux grands ensembles géologiques : en amont, de Chavry vers Pons, elle se fauile un chemin à travers les roches dures du massif granitique de Corcelles-Champoux construit il y a environ 340 millions d'années. Elle est alors assez anisotrope et transporte des sédiments (gravier) se déposant en coulées qui cimentent les plages et littoral.
Elle passe ensuite sur une zone de schistes bitumineux (Briovère) est l'ancien nom de la zone plus ancienne (construite entre 400 et 600 millions d'années), mais des roches plus tendres, qui l'érosion ou il des millions d'années a créé la vallée que vous pouvez voir ici.
Le ruisseau finit sa course dans l'ancien estuaire constitué il y a 20 000 ans lors des périodes glaciaires.

LE MOULIN À EAU DE CHAVRY
Les premiers textes faisant référence au moulin de Chavry datent du 17^e siècle. Il s'agit du moulin à eau construit par la famille Seguenot, puis par descendant de des familles Seguenot, Pomet et de Chavry. Le moulin fut construit au 18^e siècle au lieu-dit de Saint-Jacques. La famille Leroy acquit le moulin et profita de la nouvelle période révolutionnaire pour en devenir propriétaire.
Jean-Baptiste Leroy transforma en 1833 les matériels aux techniques nouvelles de meunerie avec ses 2 roues à aubes. Le moulin fut reconstruit en 1911 par la famille Denis-Gilbert. Il fut en partie reconstruit après-guerre. Suite à la chute d'une bombe ayant touché sa structure en 1944, il conserva son caractère jusqu'en 1988 lors de la disposition de son dernier meunier Auguste Gilbert. Il a été acheté par l'Etat en 2012.

Projet achevé cheminement et sécurisation au Bourg Robert : 81 000€ (Subvention 12 000€ (DETR) + 12926€ (Amendes de police))

Part communale budget 2020 : 56 074€



4- Subventions 2020 :

DELIBERATION

Associations	2020	
Fraternité pontoise	200	
ACVG	200	
Comité des fêtes	200	
Association "les Ptits Pontois"	2500	
Société de Chasse de l' Avranchin	50	
Amicale des pêcheurs à la Mouche	50	
Coopérative Ecole Maternelle parisy	50	
Comice agricole	50	
Amicale des médaillés militaires de l' Avranchin	50	
Société de pêche de l'avranchin (AAPPMA)	50	
Association des donneurs de sang	50	
Association Aveugles de la Manche	50	
Association des parents et amis d'enfants inadaptés (APAEIA)	50	
Ligue départementale contre le Cancer (comité departe)	120	
Croix rouge Délégation Baie du Mt St Michel	50	
ACARPA	150	
ADMR	50	
Association des soins palliatifs du Sud Manche (asp)	120	
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	10€/ licenciés pontois	
Judo Club	40	
Club gymnastique	10	
Club d'escalade	70	
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
FAJD	154,33	0,23€/ht
FSL	402,6	0,60€/ht
	4716,93	

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions annuelles.

5- Le délégué CLECT (la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges) au sein de la Communauté d'agglomération :

Il faut désigner un représentant de notre conseil municipal au sein de la CLECT de la communauté d'agglomération. Une à deux réunions par an à la communauté d'agglomération pour discuter et voter les charges transférées aux communes ou à la communauté d'agglomération.

Le rôle de cette instance est de déterminer les montants relatifs aux charges transférées des communes vers la Communauté d'Agglomération et inversement ; un rapport devra être réalisé au vu duquel le montant définitif des attributions de compensation sera arrêté.

DELIBERATION

- de désigner Claudine GUESDON représentant titulaire et Gérard HEUZE représentant suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et la commune de PONTS.

6- Délibération sur la modification des statuts du SMPGA

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 29 mai 2020 modifiant la composition du conseil syndical, chaque commune pourra être représentée.

DELIBERATION

Le Conseil émet un avis favorable.

7- Questions diverses :

- **Entretien annuel des chemins impossible à faire par l'effarapeuse :**

Une entreprise avait été retenue pour la municipalité précédente. Compte tenu des délais courts d'intervention, aucun autre devis ne sera demandé cette année. Une consultation sera faite pour 2021.

Des branches en hauteur gênent le passage des ensileuses au niveau de la Ménardière. La commission Environnement se rendra sur les lieux pour apporter une solution à ce problème et la présenter en Conseil.

- **Liste des terrains constructibles de la commune (distribuée aux conseillers municipaux**
- **Virements de crédits du 020 (dépenses imprévues d'investissement) au 2315 :**
De 500€ pour le sentier pédagogique
et de 200€ pour le Bourg Robert
- **Qui entretient le terrain communal de la Ménardière :** La parcelle a fait l'objet

d'une convention précaire avec M. Antoine ALGLAVE en 2008 et non renouvelée pour un montant de 94.45€ à l'année. Le fauchage est toujours fait par M. ALGLAVE mais sans de vente, ni de convention.

Un complément d'information sera demandé auprès de M. Jean-Claude ARONDEL, Ancien maire.

- **Vol de panneaux** : 4 panneaux Voie communale de Cavigny.
Lecture des 2 Courriers de M. GUITON
Déclaration assurance - devis de **281€98**

Les panneaux seront remplacés.

- **Les logements communaux** : une réunion de chantier est prévue pour la coordination et le planning des entreprises retenues, la commission bâtiments sera invitée.
Dans le coin sanitaire, des douches seront privilégiées à la baignoire si le marché le permet.
- **Le Marché de Ponts** : a lieu les mercredis matins de 6h à 13h (fruits et légumes, poissonnier et à compter du 22 juillet un grilleur).
- **L'aménagement foncier** : Mme le Maire a rencontré M. ODILLE du Département le 23/06, il voudrait réunir le dossier de l'aménagement foncier et celui de la Guérinette. Cette question sera discutée lors d'un prochain conseil.
- **Les masques du Département**

Tour de tables :

M. Dominique CHEVAL : a été interpellé pour que la voie douce de la RD 31 Ponts/St Jean soit tondue en même temps pour les deux communes.

Mme le Maire indique que les agents des services techniques des deux communes se sont mis d'accord pour le faire ensemble.

Mme Odile BRIAULT et Romains COSTILS : s'interroge sur l'impact financier de la non location de nos salles polyvalentes.

Mme le Maire pense qu'il faudra prévoir un manque de recette d'environ 10 000€.

Claudine GUESDON et M. Christophe BAILLARD : ont prévenu de quelques problèmes auxquels il faudra être vigilant pour l'effarapage. Notamment au niveau de la Ménardière.

Mme le Maire indique que la commission Environnement se déplacera sur les lieux pour apporter une solution pérenne à des problèmes qui ne datent pas d'aujourd'hui.

Elodie BRILLANT : indique que lors du tour de la commune avec les élus, ils ont remarqué une baignoire et autres dépôts dans le chemin entre Ponts et St Jean.

Mme le Maire prévoit de rencontrer les élus de St Jean pour régler plusieurs points et qu'il en sera question, de même pour le lavoir.

Fin de la réunion à 22h45

Prochain Conseil municipal le jeudi 10 septembre 2020 à 20h30